



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

AURILLAC, le 22 décembre 2010

Monsieur Luc CHATEL  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et de la Vie associative  
110, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les vives inquiétudes que suscitent dans mon département les prévisions de retraits de postes d'enseignants de l'enseignement catholique, qui atteindraient ces prochaines années des niveaux jamais atteints par le passé.

Il apparaît en effet que l'enseignement catholique devra rendre en Auvergne 100 postes par an lors des rentrées 2011, 2012 et 2013. Ce qui se traduira pour le département du Cantal par le retrait de 20 à 25 postes par an, soit la perte d'environ 70 emplois au total sur les 283 équivalents temps plein que compte l'enseignement catholique de ce département.

Sans rapport avec l'évolution des effectifs scolarisés, ces retraits massifs de postes mettraient en péril le maillage de l'enseignement catholique dans le Cantal, qui compte 16 écoles, 8 collèges et 3 lycées (pour 4000 élèves scolarisés), et conduiraient inévitablement à la fermeture de plusieurs établissements. Ce qui, compte tenu du caractère rural et de la géographie du Cantal, aurait naturellement pour conséquence de priver des parents du choix de scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé.

Si nul ne conteste la nécessité pour l'enseignement privé de participer à l'effort national de réduction du nombre d'enseignants, il me paraît nécessaire de pondérer des projections arithmétiques qui ne tiennent pas compte de la situation particulière de départements ruraux comme le Cantal.

Je vous serais reconnaissant de réexaminer la situation de l'enseignement catholique dans le Cantal au regard de ces éléments.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

*bien à toi*

Vincent DESCOEUR  
Député du Cantal  
Président du Conseil général





Aurillac, lundi 24 janvier 2011,

A Monsieur Vincent DESCOEUR,  
Député du Cantal,  
Président du Conseil Général du Cantal,

Monsieur le Député,

Vous vous êtes adressé le 22 décembre dernier, au ministre de l'Éducation Nationale Luc CHATEL pour lui faire part de votre inquiétude concernant les retraits de postes dans les établissements privés d'enseignement catholique du Cantal. Nous regrettons qu'une adresse identique n'ait pas été faite pour le maintien des postes dans l'enseignement public (Rappel : 268 suppressions dans l'Académie de Clermont-Ferrand, soit pour le Cantal - 15 postes dans le 1<sup>er</sup> degré, - 9,5 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré en collège, et plusieurs dans les lycées). Le budget 2011 que vous avez voté entérine 16000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale. Cependant on constate, chiffres ministériels à l'appui, que la répartition public / privé est inéquitable. L'enseignement privé représente 20 % du nombre total d'élèves et subit seulement 10 % des suppressions de postes. Inadmissible également, l'amendement du désormais trop célèbre sénateur Carle qui vous a fait voter une rallonge de 4 millions d'euros en faveur de l'enseignement privé sous contrat, mais au détriment de l'enseignement public.

Dans une démarche unitaire, nous avons souhaité nous adresser à vous dans le cadre d'une lettre ouverte pour vous témoigner de notre profond mécontentement et vous rappeler notre attachement au service public d'Éducation.

L'école publique, mise à mal depuis tant d'années, reste l'unique gage de l'égalité républicaine, de la diffusion de ses valeurs et de l'aspiration au progrès social. Creuset où se retrouvent toutes les populations, elle est à notre sens la seule à même de donner à tous les citoyens la culture commune nécessaire à l'expression des hommes dans la Cité. C'est pourquoi il nous paraît primordial que l'essentiel de l'effort national se porte sur l'école publique, et que l'État consacre intégralement les financements publics à l'enseignement public.

Le courrier dont vous êtes l'auteur est indigne d'un élu de la République, et qui plus est fonctionnaire de l'Éducation Nationale. Dans la droite ligne des discours présidentiels du Latran et de Riyad, vous portez atteinte aux principes et aux valeurs de la laïcité. Nous condamnons la remise en cause du pacte laïque de notre république, et nous vous témoignons de notre attachement profond à celui-ci et à la loi de 1905. De tels agissements, Monsieur le Député, confèrent une fois de plus à votre majorité l'image déplorable d'une politique marquée par l'idéologie cynique et le recul social.

Enfin Monsieur le Député, nous aimerions vous rappeler que les élus du Cantal, comme les représentants des personnels, des associations et des parents d'élèves ont voté lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale à l'unanimité le principe simple : « à effectifs constants, moyens constants ». Il semblerait que ces personnes représentatives des acteurs départementaux de l'Éducation n'aient une fois de plus pas été entendues. Sachez également que parents d'élèves et personnels enseignants sont de plus exaspérés des manigances outrageuses dont ont fait preuve les élus de la majorité dont vous faites partie, dans l'ingérence la plus totale, à faire reporter les opérations de carte scolaire à l'orée des élections cantonales. Nous dénonçons vivement le caractère électoraliste de cette manœuvre, preuve flagrante de la couardise de quelques uns qui ne veulent pas assumer en régions les conséquences de leurs actes à l'Assemblée. Cela se traduira in fine par des fermetures de classes et une rupture inexorable du maillage républicain garantissant l'égalité des citoyens sur le territoire. Nous aurions aimé vous voir utiliser les mêmes arguments sur la spécificité rurale du Cantal pour défendre avec acharnement l'ensemble des services publics : l'École, la Poste, la SNCF, l'EDF, la Santé, les administrations, etc.

Nous vous prions de croire malgré tout en l'assurance de notre respect.

Bien à vous.

Syndicalement.

*Franck LACRAMPE - Thierry BONHOURE, Secrétaire Départemental CGT Educ'Action 15 - UD CGT 15  
Patrick SANUDO, Secrétaire Départemental SE-UNSA 15  
Julien BARBET et Emeric BURNOUF - Bruno JOULIA, Co Secrétaires Départementaux SNUipp/ FSU 15 - FSU 15  
Sylvain LACAM, Secrétaire Départemental SUD Education 15  
Joëlle MOURIER., Secrétaire Départemental SGEN CFD 15T  
Jean-Paul PEUCH, Président de la FCPE Cantal  
Pierre AMIRAL, Président des DDEN du Cantal*



## Vote électronique pour les prochaines élections paritaires d'octobre (et test en mars)

**Les élections professionnelles d'octobre 2011 seront l'occasion de profonds changements dans la suite des accords de Bercy sur le dialogue social. Les personnels des écoles devront émettre 4 votes et pour la première fois la procédure de vote sera électronique.**

Le 21 octobre 2011, les enseignants, comme tous les fonctionnaires de l'état et de la fonction publique hospitalière, seront appelés à voter pour leurs représentants. Jusque-là ils émettaient un double vote pour élire leurs représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP), au niveau départemental dans les CAPD (gestion du personnel, mouvement, promotions, formation continue, formations spécialisées...) et au niveau national à la CAPN (avancement des détachés, affectation en COM, formations spécialisées...). Les résultats de ces élections déterminaient la représentativité des organisations syndicales et leur permettaient de désigner des représentants dans d'autres instances comme les Comités Techniques Paritaires (CTP) Départementaux, Académiques et Nationaux, les Conseils de Formation, le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE)... Les CTPD traitent par exemple de la carte scolaire (fermetures et ouvertures de postes), le CTPM et le CSE des textes réglementaires.

### 4 votes !

Suite aux accords de Bercy sur le dialogue social, les règles du jeu changent. Au lieu de 2 votes, ce sont 4 votes qu'il faudra émettre ! Le but affiché est de renforcer le dialogue social, avec des élections « de proximité ». Et c'est là que le bât blesse car pour le ministère, le niveau de proximité est le niveau académique ce qui n'a que peu de sens pour les opérations concernant les enseignants du premier degré. Conséquence : un éloignement entre les représentants et les professionnels du terrain, le contraire du but recherché ! La FSU s'est adressée au ministère pour exprimer son désaccord. Autre changement, si pour les CAP des instits et PE, le SNUipp-FSU se présentait partout, pour les CT ce sont tous les personnels de l'éducation qui seront concernés. Il y aura donc partout des listes FSU.

### Le vote électronique

Dernière nouveauté, le vote sera électronique. Le prestataire a été choisi et la CNIL sollicitée pour avis. Des tests vont se dérouler en mars pour vérifier la fiabilité des opérations dans les académies de Caen, de Bordeaux, de Versailles et de Clermont...

### Test en mars

Ce test se déroulera du 17 au 22 mars 2011 et proposera des modalités de vote électronique qui seront identiques à celles du mois d'octobre.

L'ensemble des personnels du premier degré du Cantal sont concernés au titre du panel prenant en compte la ruralité. Il ne s'agira pas de voter pour de vraies listes mais pour des thèmes relayant les particularités du scrutin d'octobre : soit 4 thèmes pour 4 votes.

Si ce test est sans enjeu, il n'est pas pour autant sans importance car c'est à partir de son bilan que toutes les modifications nécessaires pourront être apportées avant les paritaires d'octobre.

Ce vote se déroulera sur 5 jours (week-end inclus) avec la mise en place, le dernier jour dans toutes les écoles, d'un « kiosque de vote ».

Les personnels recevront sur leur mail professionnel, ou par courrier postal à leur adresse personnelle, un identifiant et un mot de passe qui leur permettront de voter par internet. Les procédures seront sécurisées.

Des décrets doivent paraître, les réunions de travail se poursuivent. Le SNUipp et la FSU bataillent sans relâche pour que les droits syndicaux soient préservés et pour que la représentation des personnels soit fidèle à leur représentativité.

Nathalie MONCANIS



## Rythmes scolaires : la consultation s'achève...

*Les députés veulent interdire la semaine des quatre jours, les académies ont rendu leur synthèse fin décembre et la synthèse nationale vient de paraître... Qu'en adviendra-t-il ?*

### Mission parlementaire du 8 décembre

La mission d'information de l'Assemblée nationale a rendu son avis le 8 décembre 2010. Elle reprend des arguments fournis par les chercheurs en chronobiologie, qualifiant le système imposé par Xavier Darcos en 2008 de « délirant » et « aberrant ». Concernant l'organisation de la journée de classe, la mission souligne que celle-ci dépend de l'organisation de la semaine et indique qu'« en réalité, le point de départ de toute réforme en la matière étant connu - la semaine de quatre jours est insatisfaisante -, il suffirait de déterminer si l'on interdit, au niveau national, cette organisation et si l'on augmente sa durée d'une demi-journée ou d'une journée, voire de plus d'une journée. »

Concernant l'aide personnalisée, le rapport précise qu'elle « pourrait être intégrée dans le temps de la classe, le temps scolaire ordinaire, ce qui permettrait de mettre en œuvre dans les écoles une pédagogie réellement différenciée. »

Sur le calendrier scolaire, la mission préconise de « respecter l'alternance entre sept semaines de classe et deux semaines de vacances », il faudrait alors allonger les vacances d'automne et réduire les vacances d'été « de deux ou trois semaines ».

### Synthèse des consultations académiques

Les synthèses des consultations sur les rythmes scolaires au niveau académique sont en ligne sur le site du ministère de l'éducation depuis le mois de décembre.

Concernant la région Auvergne, le temps de transport rallongeant la journée pour les élèves est largement souligné

(comme sur toutes les académies ayant des zones rurales importantes), encore plus contraignant sur les zones de montagne en hiver.

La place de l'aide personnalisée est souvent discutée : « l'organisation de la semaine de quatre jours conduit les élèves les moins en phase avec l'organisation scolaire à avoir « plus » d'école et pas forcément « mieux » d'école ». Pour les familles, « les temps sont davantage ressentis comme subis que réellement maîtrisés ».

### Synthèse nationale :

La synthèse nationale a été publiée le 25 janvier. Tous les acteurs auditionnés sont unanimes quand à la nécessité d'un changement. Pour l'école primaire, cette mise à plat sonne comme un désaveu de la politique imposée depuis 2008 où l'aide personnalisée et les nouveaux programmes ont considérablement déséquilibré et alourdi la journée des élèves.

Quelles mesures seront prises, à quelles échéances ?

Les mesures d'organisation annuelle demandent une modification des dates de vacances, voire de l'organisation des zones. Si de telles mesures étaient prises, elles ne devraient pas s'appliquer avant la rentrée 2013 (les calendriers des vacances sont arrêtés pour 3 ans).

Les mesures d'organisation hebdomadaire pourraient s'appliquer dès la rentrée 2011 si telle était la volonté du gouvernement. Dans ce cas, nous pourrions bien en être informés par voie de presse, comme cela avait été fait pour la mise en place de la semaine des quatre jours.

Claire VAN THEEMST



## TOUS EN GREVE JEUDI 10 FEVRIER



**Samedi 22 janvier, un peu plus d'une centaine de parents et enseignants sont venus dire leur mécontentement à Aurillac sur la place du marché.**

Cette journée a montré la détermination des personnels de l'Éducation mais aussi des parents à ne pas accepter la dégradation du service public de l'Éducation.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques pour diminuer les déficits publics. L'ampleur des suppressions de postes dans l'Éducation, avec plus de 16 000 postes encore supprimés à la prochaine rentrée, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever ces défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.

C'est une autre politique, d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif qu'il faut mettre en œuvre.

Le SNUipp/FSU appelle tous les personnels de l'éducation à être en grève le 10 février pour dénoncer les suppressions de postes, demander un collectif budgétaire qui permettrait d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans de meilleures conditions pour les élèves, l'ouverture de discussions sur les réformes en cours (formation des enseignants, lycée, voie professionnelle, dispositif (E) CLAIR...) et l'amélioration des conditions de travail des personnels malmenés dans leur professionnalité et notamment les personnels non titulaires.

**Manifestation  
Jeudi 10 février 2011 à 10h00  
Place de la Paix à Aurillac**



Pour la grève du jeudi 10 février, la **déclaration individuelle d'intention de grève** devra arriver au plus tard **lundi 07 février à minuit** dans les inspections.

Une personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer, **déposer une déclaration d'intention permet de s'accorder une réflexion supplémentaire de 48 h...**

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site et modèle de lettres à envoyer à l'administration : <http://15.snuipp.fr>

N'oubliez pas de nous communiquer le **nombre de collègues grévistes dans votre école** en nous téléphonant (04 71 64 03 35) ou par mail : [snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr)





## ..... 3 questions à .....

**Gilles VINCENT, directeur de l'école de Salers**

**Ton école fait partie d'un RPI amputé d'un poste lors de la carte scolaire 2009-2010 (passage de 4 à 3 classes). Quelles répercussions sur les élèves et les enseignants ?**

Les 57 élèves se sont retrouvés répartis en 3 classes. Personnellement, ma classe est passée de 10 CM (c'est sûr, c'était peu... ou plutôt, c'était idéal, surtout avec des CM2 plutôt performants...) à un cycle 3 de 20 (Il y a des collègues qui connaissent pire, c'est sûr) ... Ce n'est plus la même organisation, on a beaucoup moins de temps pour chacun. Fini, les beaux objectifs du Projet d'École, on s'attaque à la gestion au quotidien... Au cours de l'année, j'avais l'impression de tenir certains élèves hors de l'eau, avec des cannes à pêche... mais j'en voyais plusieurs s'enfoncer tout doucement et il ne me restait pas assez d'orteils pour les retenir... Pas agréable, cette sensation...

Il se trouve que, ces deux années, deux élèves en grande difficulté étaient présents. Et là, la différence fut énorme... En CM1, je pouvais passer beaucoup de temps avec chacun. Par ailleurs, ils ont pu bénéficier des interventions bihebdomadaires du RASED (qui n'avait pas été autorisé à les suivre l'année d'avant) et nous avons mis en place un décloisonnement pour eux avec ma collègue en charge des maternelles, pendant le temps de sieste. Les progrès furent grands... En CM2, difficile de leur trouver du temps au milieu des autres ; le RASED n'est plus intervenu car « en CM2, c'est trop tard, ce n'est plus prioritaire » d'après l'inspection et le décloisonnement n'a pu être continué, ma collègue ayant récupéré les GS... Bilan : trop peu de progrès et des élèves découragés... Du gâchis...

**Quel est l'état des lieux des interventions des réseaux d'aide (maître E, G, psychologues) et de l'enseignement des langues vivantes dans ton école ?**

Nous sommes rattachés au RASED de Mauriac. Hélas, depuis plusieurs années, plus de maître G, ni de psychologue scolaire... Pour faire les dossiers nécessaires à l'entrée en SEGPA, nous avons dû faire appel à celui de Riom, qui avait déjà largement dépassé son enveloppe de déplacement ou à un psychologue

(privé) qui suit l'enfant...

Le maître E, itinérant basé à St Martin Valmeroux, doit lui aussi jongler avec son enveloppe et les enfants des écoles éloignées... Alors, il intervient par période, tant qu'il n'a pas trop dépassé son budget... Puis à la période suivante, il va à l'école d'à côté où d'autres enfants l'attendent, mais il ne vient plus ici... Quand les effectifs de nos classes étaient faibles, nous pouvions consacrer du temps régulièrement à ces enfants en difficulté, même si nous n'avions ni la formation, ni les compétences d'un maître E. Aujourd'hui, non, ils sont noyés au milieu des autres et le temps d' "aide personnalisée" n'est ni suffisant, ni adapté...

Aucun des enseignants n'est habilité en anglais. Nous sommes donc dépendants des intervenants. Chaque année, il fallait attendre début octobre. Cette année, c'est début décembre que les élèves de cycle 3 ont pu avoir ce qui leur est dû, après courrier de la mairie et de l'association des parents aux inspecteurs... Et rien pour la classe de CP-CE1... Il m'avait pourtant semblé entendre dire et lu que les langues étrangères étaient une priorité de l'école et aussi qu'il n'y avait aucun problème dans notre département...

**Selon toi et au regard de ton début de carrière, comment perçois-tu l'évolution de l'offre éducative en zone rurale ?**

En 15 ans, c'est simple : un recul... Les petites écoles sont vouées à disparaître, les petits villages sont voués à disparaître, on va juste garder ce qu'il faut de vie pour que les citoyens puissent venir en vacances et dire : « Comme c'est beau ici, comme vous avez de la chance d'y vivre ! » Ils ont raison, mais c'est de plus en plus dur d'y vivre...

Pourtant, au regard des fameuses évaluations CM2, les élèves du Cantal ont les meilleurs résultats d'Auvergne, qui a parmi les meilleurs résultats de France... On vit aussi dans un département les plus sûrs de France, sans délinquance exagérée... Et si tout le monde avait les mêmes conditions de travail que nous, avec notre taux d'encadrement record, peut-être que tous les enfants de France feraient encore plus de progrès... Pour ça, je veux bien payer plus d'impôts !

Propos recueillis par Julien BARBET



## ..... Gros plan sur .....

Pierre Leymarie et Anne Teil

**Des méthodes pour apprendre et réussir**



ROBERT JAUZE ÉDITIONS  
Robert Jauze

**Un livre à découvrir :**

Apprendre et utiliser habilement les connaissances acquises peut devenir plus facile. Il suffit de connaître les recettes du métier de travailleur intellectuel et de les adapter à ses possibilités. Cette adaptation demande de savoir comment fonctionne notre esprit, notre mémoire en particulier. Ce livre décrit ces recettes et présente les connaissances permettant de comprendre leur raison d'être et de les adapter à ses possibilités. Il donne également des indications sur la façon de formuler et de résoudre les problèmes, notamment sur la manière dont on peut utiliser la collaboration de l'inconscient pour accroître sa créativité. Il s'appuie sur les découvertes scientifiques les plus récentes, sur les perspectives ouvertes par l'informatique mais aussi sur l'expérience millénaire du yoga. Il résulte de discussions sur l'enseignement et l'apprentissage entre un scientifique, directeur

de recherche au CNRS et professeur de yoga, et une littéraire, professeur de lettres et praticienne de la sophrologie caycédienne.

**Les auteurs :**

Pierre Leymarie réside à Saint Paul des Landes. Géophysicien devenu directeur de recherche au CNRS et professeur de yoga. Il a acquis une vaste expérience dans des domaines très divers : chercheur, enseignant (entre autres à l'École des Mines de Paris), directeur de revue scientifique, producteur de radio, dirigeant d'entreprise... Autant d'activités qui en ont fait un expert en matière de travail intellectuel et d'acquisition des connaissances.

Anne Teil, professeur de lettres et titulaire d'un mastère de sophrologie caycédienne, enseigne le français et le latin et pratique la sophrologie dans le cadre d'une association.

Nathalie MONCANIS

Directeur de la publication : M. MARCHE  
ISSN : 1243-7913 CPPAP : 0513 S 07946 IPNS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au :

SNUipp 15, 7 Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tél 04 71 64 03 75